



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.15/AC.2/2005/6
5 novembre 2004

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS ET FRANÇAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des transports
des marchandises dangereuses

Réunion commune d'experts sur le Règlement annexé
à l'Accord européen relatif au transport international
des marchandises dangereuses par voies
de navigation intérieure (ADN) */
(Neuvième session, Genève, 24-28 janvier 2005
point 4 de l'ordre du jour)

PROPOSITIONS D'AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT ANNEXÉ À L'ADN **/

Tableau C

Note du secrétariat

Le secrétariat note que les tableaux C de l'ADN et de l'ADNR ne concordent toujours pas et propose les modifications au tableau C de l'ADN aux fins d'harmonisation avec l'ADNR.

^{*}/ *Cette réunion est organisée conjointement par la Commission économique pour l'Europe et la Commission centrale pour la navigation du Rhin.*

^{**}/ *Diffusé en langue allemande par la Commission centrale pour la navigation du Rhin sous la cote CCNR/ZKR/ADN/WP.15/AC.2/2005/6.*

Modifier les rubriques du tableau C comme suit :

N° ONU	Colonne	Modification
1005	5	Ajouter : "+2.1"
2383	20	Supprimer : "23"
2448	20	Insérer : "28 ; " avant " 32"
2491	20	Ajouter : " ; 34"
2850	18	Supprimer : ", EX, A "
2924		Supprimer les 6 ^e , 7 ^e , 8 ^e et 9 ^e positions
9000	2	Lire : "AMMONIAC ANHYDRE, FORTEMENT RÉFRIGÉRÉ"

Insérer avant la dernière position du 2924 :

(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	
2924	LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A.	3	FC	III	3+8	N	3	2			97

(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18)	(19)	(20)
	3	oui	T4 ³⁾	II B ⁴⁾	oui	PP, EP, EX, A	0	27 ; 34